

## CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 8 JANVIER 2007

### COMPT E R E N D U

#### Etaient présents :

Messieurs SAULOUP Louis, BONSERGENT J.François , CADOT Roland, BOISRAMÉ Marcel, PERRAULT Eugène, BOURGÉAIS Michel, GODICHEAU J.Pierre, LOISEAU Daniel, FOURMAULT Bertrand, LANDRON Pascal, PERRAULT J.Marie, LARDEUX Georges, DAVID Francis, JAMET Gilles, GABORIAUD Bernard, HAMON Daniel, BRIN André, Mesdames CHARRAUD Isabelle, DRU Jacqueline, BUREAU Brigitte et GILET-LORAND Sylvie.

#### Etaient excusés :

- M. ROUSSEAU J.Paul, qui avait donné pouvoir à M. CADOT Roland
- M. BERNET Guy, qui avait donné pouvoir à M. GODICHEAU J.Pierre

Secrétaire de séance : M. FOURMAULT Bertrand

Assistait également à la réunion : Mme M.Christine JEMIN (Directrice des Services)

Ouverture de la séance à 20 H 30

Présentation des vœux de M. le Maire au Conseil Municipal.

Réponse de M. BONSERGENT, 1<sup>er</sup> Adjoint et Conseiller Général.

→ **Approbation, à l'unanimité, du compte rendu de la réunion de Conseil du 4 décembre 2006.**

#### → **Adoption de l'ordre du jour de la séance**

M. le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- autorisation pour M. le Maire de signer la convention d'entretien pour les poteaux d'incendie.

#### → **Agenda du Maire**

M. le Maire liste et commente les rencontres auxquelles il a participé depuis le dernier Conseil.

M. le Maire ajoute qu'il y a eu pour l'année 2006, 276 nouvelles inscriptions sur la liste électorale (pour mémoire, en 2005 : 177 inscriptions) et donne en ce début d'année quelques chiffres relatifs au bilan démographique :

Année	2006	2005
Naissances	47	59
Mariages	21	19
Décès	41	29
Parrainages civils	3	3

#### ⇒ **COMMISSION FINANCES**

Adoption à l'unanimité des points suivants :

- ↳ *Ecole E. Girard* - Devis MICHEL – coulissant 2 vantaux – 2.180 € HT
- ↳ *Club de judo* – CAMIF – meuble de rangement – 179 € HT
- ↳ *Maîtrise d'œuvre giratoire et agrandissement ZA* – cabinet BRANCHEREAU :
  - pour le giratoire – taux de rémunération 6,50 % - 8.120 € HT
  - pour la ZA – taux de rémunération 6,50 % - 9.750 € HT
- ↳ *SIEML – mise en place de lanternes* – rue G. Leclerc et quai d'Anjou :
  - montant du devis pour le quai : 2.194,59 € HT
  - l'autre devis n'est pas encore parvenu

M. le Maire est autorisé à signer les conventions de Maîtrise d'Ouvrage Temporaire.

- ↳ *Mairie – mobilier pour aménagement bureau* – Devis OFFICE DEPOT – 702 € HT

#### ↳ Décision modificative n° 6 :

Cette décision modificative résulte de 2 faits :

- l'embauche de personnel non titulaire en remplacement de personnel titulaire absent, d'où changement d'imputation budgétaire et taux de charges plus élevés.
- le déblocage d'emprunt plus tôt : pour paiement indemnités du BOCAGE (remboursement par le cabinet BESNIER en février 2007 – fin des recours)

Transfert de crédits :

☞ <b>chapitre 012 « charges de personnel » :</b>	<b>+ 11.279,00 €</b>
☞ <b>chapitre 66 « charges financières » :</b>	<b>+ 2.887,79 €</b>
☞ <b>chapitre 68 « dotations amortissements » :</b>	<b>+ 0,01 €</b>
☞ <b>chapitre 022 « dépenses imprévues » :</b>	<b>- 14.166,80 €</b>

*Adoption à l'unanimité.*

M. le Maire informe le Conseil que la commission voirie et la commission patrimoine travailleront prochainement, dès le retour de Wilfried Gastineau, sur l'aménagement du parking près de la nouvelle salle de gymnastique.

M. le Maire indique également au Conseil qu'il rencontrera le mercredi 10 janvier le Directeur du CAUE afin de travailler sur un projet de convention pour une future collaboration pour l'aménagement de la future ZAC Jules Verne.

M. Godicheau demande s'il ne serait pas nécessaire de mener au préalable une réflexion au sein du Conseil Municipal.

M. le Maire lui répond qu'il est urgent de se positionner au niveau du CAUE et ensuite, comme tous les projets, celui-ci sera étudié par l'ensemble du Conseil.

M. Lardeux précise qu'une discussion de tout le Conseil Municipal aurait peut-être été nécessaire avant la rencontre avec le CAUE.

M. le Maire affirme qu'il est important d'avoir la marche à suivre concernant la démarche ZAC pour nous aider dans notre réflexion et répète que cette discussion aura bien lieu au sein du Conseil

## **⇒ COMMISSION URBANISME**

### **➤ Résultat du travail de la commission**

*Rapporteur : M. BOISRAME*

Modification du POS (un courrier a été adressé à M. Guittot suite au rapport du Commissaire Enquêteur) – Ancienne station de pompage de la Barillerie (demande de devis pour une mise en état du terrain avant la vente) – Avis favorable du Commissaire Enquêteur pour la vente du chemin de la Jusselinière – Information sur les travaux d'EDF concernant la traversée de la rivière et ensuite le Parc de l'Isle Briand – Fouilles archéologiques du lotissement du Bocage (résultats négatifs) – Vente de la dernière parcelle des Landes 5 aux notaires M<sup>es</sup> Giraud et Migot – Le devenir du local de M. Jeffrard.

### **➤ Principe du prix de vente d'un chemin (réactualisation)**

Il est proposé au Conseil d'adopter le principe suivant pour la vente de futurs chemins par la commune, à la charge de l'acquéreur :

- 0,10 €/m<sup>2</sup>
- les frais annexes : notariés, de géomètre ....

*Adoption à l'unanimité.*

## **⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE**

### **➤ Résultat du travail de la commission**

*Rapporteur : E.PERRAULT*

Bilan du Téléthon (environ 3.500 €, soit + 10% par rapport à 2005), avec remise officielle des fonds le 20 décembre.

Il a été adressé à l'ensemble des associations lionnaises un courrier sollicitant leur bilan financier et leur budget prévisionnel.

### **➤ Modifications sur règlement du contrat de location de la salle E. Joulain**

Chaque conseiller a été destinataire des modifications apportées sur le contrat.

*Approbation à l'unanimité.*

### **➤ Liste des subventions versées en 2006**

Un décret du 17 juillet 2006 oblige les collectivités à délibérer sur le montant des subventions allouées aux associations par la commune.

Cette liste sera en ligne sur le site Internet après le Conseil.

## **⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE et TOURISME**

### **➤ Résultat du travail de la commission**

*Rapporteur : M. BOURGEOIS*

Prochain bulletin 2007 (volet central sur la future résidence T. Forestier) – Bilan statistiques INTERNET pour 2006 (record : 1.500 visites en novembre – moyenne de 50 visites par jour) – Choix de la photo agrandie qui sera remise par le journal le HAUT-ANJOU – Bilan des illuminations de fin d'année – Spectacle du dimanche 07/01 à la salle E. Joulain pour remercier des illuminations (spectacle très participatif pour les enfants et parents) – Information sur la nouvelle organisation de l'office de tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 – Information sur la recherche de la compagnie THE A LA RUE d'un local sur le Lion d'Angers

## **⇒ QUESTIONS DIVERSES**

### **☛ SIAEP – demande droit préemption urbain**

Le Syndicat d'Eau du Segréen a informé la commune, en juillet 2006, que les communes avaient la possibilité d'instituer un droit de préemption urbain (DPU) « dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation » et ensuite de déléguer ce droit à la collectivité responsable de la production d'eau potable. Ce DPU pourrait concerner les terrains proches de la station de Chauvon.

Après concertation avec les maires des communes concernées (Montreuil/Maine et Thorigné d'Anjou), M. le Maire propose la solution commune aux 3, à savoir la non instauration du droit de préemption.

Un courrier sera fait dans ce sens au Président du SIAEP.

*Adoption à l'unanimité.*

### **☛ Liste des marchés publics signés en 2006**

Depuis le décret du 7 janvier 2004, les collectivités doivent délibérer sur les différents marchés signés dans l'année. Pour l'année 2006, il convient de recenser l'ensemble des marchés supérieurs à 20.000 € HT. Pour mémoire, l'an passé le montant était de 50.000 € HT. Pour l'an prochain, la liste devra recenser tous les marchés supérieurs à 3.000 € HT.

La liste pour 2006 a été adressée à l'ensemble des Conseillers.

*Adoption à l'unanimité.*

Monsieur le Maire et les Adjoints fixent les dates de réunions des prochaines commissions.

Clôture de la séance à 22 h 00.

Monsieur le Maire invite les Conseillers et la Presse à partager le verre de l'amitié et la galette des rois.